

Fiche de poste : chargé de développement de l'apprentissage

Affectation	Unité de Formation par Apprentissage du lycée Oberlin à Strasbourg L'UFA est rattachée au GIP FCIP Alsace- CFA académique
Poste	Développeur de l'apprentissage
Quotité :	Temps plein
Mission principale	Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement responsable de l'UFA, le développeur de l'apprentissage est chargé de promouvoir et de développer l'offre d'apprentissage auprès des entreprises et des jeunes.
Descriptif des activités principales/ missions spécifiques :	
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la définition de la stratégie de développement de l'UFA, • Réaliser des opérations de prospection ciblée auprès des entreprises du secteur privé ou des établissements publics, • Entretien et développer un réseau de partenaires, • Accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins en recrutement et dans la détermination des profils souhaités, • Accompagner les jeunes dans la recherche d'entreprises, • Accompagner les parties jusqu'à la signature des contrats, • Développer et participer aux actions de communication vers les jeunes et les entreprises. 	
Activités complémentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'évaluation de l'activité, à la démarche qualité, à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de centre 	
Connaissances et compétences attendues	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du système éducatif, des spécificités de l'apprentissage et de la réglementation applicable • Connaissance du monde de l'entreprise • Autonomie, sens de l'écoute et de la communication • Capacité de travail en réseau et en collaboration avec le CFA et les équipes des Unités de Formation Apprentissage • Animation du territoire • Rigueur dans le suivi des dossiers • Maîtrise des techniques commerciales, de prospection et de négociation • Niveau minimum de formation exigé : licence 	
Rythme annuel (horaire de service, Horaires de travail : organisation annuelle)	
<ul style="list-style-type: none"> • Temps de service annuel : 1607 heures 	